

## Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 12 juillet 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (394r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 12 juillet 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45497>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 juillet 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Lecoq de Boisbaudran s'il doit faire appel du jugement du tribunal de Vervins rendu le 11 mai 1866.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 12 juillet 1566

Monsieur Leys de la Barauderie

Monsieur  
est le 24 mai que ma femme me  
fait signifier le jugement rendu le 10 juillet  
le tribunal de Reims. je me done plus  
que 14 jours pour former appel de  
ce jugement. Je vous en conjurer  
vous prie de me dire si vous pouvez  
que faire autre chose a faire au ce-  
ment que de faire un appelle  
de faire cette opposition

je vous ai prudemment donné les  
éléments de cet appel que j'aurai besoin  
dans ces termes que vous devrez obligé de  
m'indiquer les points sur lesquels des  
éléments de l'opposition nécessaires

Mme ayer Monsieur mes  
estimes

Yves